

## Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe.

Lors de la séance du conseil municipal du 26 juin 2024, la Municipalité a déposé les états financiers audités par la firme Beaulieu et Associés CPA Inc. et le rapport du vérificateur externe de l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2023.

La firme Beaulieu et Associés CPA Inc. conclut, à l'exception de la réserve quant au manque d'informations et d'évaluations requises concernant la nouvelle norme comptable SP3280 « Obligations liées à la mise hors service des immobilisations », que les états financiers présentaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

En plus de l'état des résultats, les états financiers dressent l'état de la situation financière ainsi que le solde des divers excédents accumulés au 31 décembre 2023. L'excédent de fonctionnement non affecté se chiffre à 946 168 \$ comparativement à 967 937 \$ pour l'année antérieure. Pour l'excédent de fonctionnement affecté, celui-ci est au montant de 704 391\$ au 31 décembre 2023 (309 236\$ au 31 décembre 2022). Quant au fonds de roulement, le solde disponible est de 218 713 \$, alors qu'il était de 206 108 \$ en 2022. La dette à long terme se chiffre à 1 880 400 \$, résultant d'une diminution de 552 176 \$ par rapport à la fin de l'exercice financier 2022.

L'année financière 2023 s'est terminée par un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 400 451\$. Les revenus totaux, excluant les revenus d'investissement sont de 4 171 561 \$ alors qu'ils avaient été budgétés à 3 476 334 \$. De façon plus concrète, l'excédent réalisé en 2023 découle de revenus additionnels et de dépenses non réalisées qui se détaillent principalement comme suit :

### - Revenus additionnels

- Augmentation des valeurs foncières: 110 k \$;
- Revenus de transferts : 142 k \$
- Droits de mutations additionnels : 97 k \$;

### - Dépenses non réalisées ou supplémentaires

- Économie de salaires et d'entretien au service des travaux publics: 75 k \$;
- Report de projets et d'activités au service de loisirs et culture : 80 k \$
- Rétroaction de la rémunération du service incendies : -58 k \$;
- Remboursement anticipé au fonds de roulement et autres affectations : -43k\$

Grâce à cet excédent d'exercice, nous renflouerons les crédits budgétaires dans l'excédent non-affecté ce qui permettra à la municipalité de maintenir une saine gestion financière.

Par ailleurs, des dépenses et projets d'investissements ont été réalisées en 2023 pour bonifier le bien-être et le milieu de vie des Paulinoises et des Paulinoix, dont les principaux sont:

- La réfection majeure de la 64<sup>e</sup> avenue;
- Les études pour le démarrage du projet d'assainissement des eaux usées phase 2;
- L'achat et l'installation de jeux d'eau;
- L'acquisition d'équipements aux loisirs, au service incendies et aux travaux publics;
- La réparation majeure d'un camion incendie.

La gestion rigoureuse des dépenses, les investissements durables, le souci du contrôle de la dette, voilà autant d'éléments qui nous permettent d'améliorer les services aux citoyens et d'investir dans nos services et nos infrastructures, tout en offrant une fiscalité compétitive.

Soyez assurés que nous poursuivrons le travail afin d'optimiser les ressources de la municipalité pour que chaque citoyen en bénéficie. La municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix va bien et vos élus et votre administration municipale travaille pour continuer sur cette voie dans les années à venir.

---

Denis Thomas, maire